

## Les petits et les grands pas des universités suisses vers l'égalité des chances

*Près d'un tiers des personnes qui ont accédé au professorat en 2013/14 dans les universités cantonales sont des femmes. C'est ce que montre la dernière enquête sur les nominations. Au total, 21,5% de tous les postes du corps professoral sont aujourd'hui occupés par des femmes. Les nouvelles nominations et la situation d'ensemble diffèrent fortement en fonction du domaine et de l'institution. La part des femmes atteint un record au niveau des personnes nommées professeures assistantes.*

L'enquête menée cette année par la Coordination «Egalité des chances» de la CRUS offre une image réjouissante: la part des femmes nouvellement engagées en 2013/14 comme professeures assistantes est de 41% (sur 104 personnes), contre 26% en 2012/13 – un record. Un poste de professeur assistant sur trois (32,7%) est ainsi occupé par une femme contre 30,4% en 2012/13.

Les chiffres laissent à penser que les postes de professeurs assistants sont particulièrement bien adaptés à un encouragement de la relève respectant l'égalité entre hommes et femmes. Il est donc de ce point de vue aussi souhaitable que le recours à cet instrument soit renforcé pendant la prochaine période d'encouragement 2017-2020. Grâce au tenure track, ces postes devraient offrir une perspective à moyen terme et assurer ainsi que la part des femmes augmente de façon durable. Les progrès sont moins importants au niveau des professeurs ordinaires et extraordinaires, mais là aussi quelque chose s'est passé: plus d'un quart (25,8%) des 151 personnes nouvellement nommées dans les universités cantonales sont des femmes (19,4% en 2012/13). Les femmes occupent ainsi 19% des postes de professeurs ordinaires et extraordinaires, contre 18,3% en 2012/13.

Le fait que la part des femmes soit nettement plus élevée au niveau des professeurs assistants confirme un phénomène bien connu: la proportion de femmes diminue à chaque nouvel échelon de la carrière. Tandis que les femmes représentent la moitié des étudiants au niveau du master et restent bien représentées au niveau du doctorat, l'égalité des chances n'est pas encore atteinte aux échelons supérieurs de la carrière académique.

### Situation de départ différente selon les écoles

Les différences ne s'observent pas seulement au niveau des échelons de la carrière académique, elles se constatent aussi dans les institutions. Certaines universités ont ainsi déjà atteint les objectifs du programme de la CUS «Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités» (2013-2016) de 40% de femmes professeures assistantes: les universités de Berne (42,5%), Lausanne (43,4%), Lucerne (41,7%) et Neuchâtel (71,4%) se sont placées bien au-dessus de la moyenne de 32,7%. Les nouvelles nominations opérées par les universités de Genève et Zurich sont aussi dignes d'être mentionnées, elles qui ont nommé, respectivement, 6 professeures assistantes sur 10 et 12 sur 25.

L'objectif au niveau des professeurs ordinaires et extraordinaires est d'atteindre une part de 25% de femmes. Les universités de Genève (21,3%), Lucerne (26%) se situent au-dessus de la moyenne de 19%; au chapitre des nouvelles nominations, les universités de Fribourg (27,8%), Genève (25,9%), Neuchâtel (40%), Saint-Gall (33,3%) et Zurich (28,1) mènent la danse. La part des femmes a atteint en moyenne suisse 25,8% dans les nouvelles nominations.

Ces chiffres doivent être lus dans le contexte des profils des universités et du spectre des domaines. Ces facteurs expliquent au moins une partie des différences: la part des femmes est ainsi plus élevée dans les institutions qui ont un point fort dans les sciences humaines et sociales que dans les institutions orientées vers les sciences naturelles et techniques. Lors de nouvelles nominations de chaires en sciences humaines et sociales dans les universités cantonales, 35 femmes et 37 hommes, de toutes catégories confondues, équilibrent presque la balance, alors qu'en sciences exactes et naturelles l'écart entre les 8 femmes et 33 hommes est notable. De même, la part des femmes (18) reste faible par rapport à celle des hommes (58) en sciences médicales.

Il fait donc sens de comparer les hautes écoles universitaires d'abord avec elles-mêmes, afin de voir comment elles se sont développées ces dernières années. La part des femmes professeurs ordinaires et extraordinaires à l'Université de Suisse italienne a ainsi augmenté de plus de 10% à 15,8% durant les dix dernières années. Les deux écoles polytechniques fédérales ont elles triplé leur part de femmes durant les dix dernières années: elle est aujourd'hui de 9,4% et de 25,6% au niveau de l'ensemble des professeurs assistants – une valeur comparable à certaines universités cantonales, comme celle de Bâle, qui affiche une part de professeurs assistantes de 26,1%.

Les objectifs fixés n'ont bien sûr pas été atteints. Il reste nécessaire d'agir, en particulier au niveau des professeurs ordinaires et extraordinaires. Les enquêtes annuelles montrent toutefois clairement que les universités suisses vont de l'avant sur le chemin de l'égalité des chances.

- Vers le site web du programme de la CUS P-4 en cours [Egalité des chances entre les hommes et les femmes dans les universités \(2013-2016\)](#)
- Vers les [résultats des enquêtes](#) (monitoring genre de la Coordination «Egalité des chances» de la CRUS)
- [Contact de la coordination «Egalité des chances»](#)

### **L'égalité des chances sous le toit de swissuniversities**

L'entrée en vigueur de la Loi sur l'encouragement des hautes écoles et leur coordination, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, va placer la thématique de l'égalité des chances sous le toit de la conférence de recteurs communes à toutes les hautes écoles suisses (swissuniversities). Swissuniversities reprend au début 2015 les tâches assumées jusqu'à présent par la CRUS (hautes écoles universitaires), la KFH (hautes écoles spécialisées) et la COHEP (hautes écoles pédagogiques). Le dialogue est toutefois assuré déjà aujourd'hui entre les différents types de hautes écoles, dans le cadre du groupe de coordination sur l'égalité des chances, qui se compose de personnes représentant les universités et les hautes écoles spécialisées. Des travaux sont aussi en cours pour élaborer un nouveau programme relatif à l'égalité des chances entre hommes et femmes pour les années 2017 à 2020, qui sera mis en oeuvre dans le cadre de swissuniversities. La conférence va en outre mettre sur pied une délégation pour l'égalité des chances.

L'ensemble des informations utiles (programme P-4 de la CUS, monitoring genre et personnes de contact) se trouveront sur le site [www.swissuniversities.ch](http://www.swissuniversities.ch) dès le mois de janvier 2015.